



© Patrick Tourneboeuf/Tendance floue

L'ESS, levier de développement local

L'économie sociale et solidaire, c'est 10 % de l'emploi en France, 2,3 millions de personnes salariées, 215 000 établissements employeurs. Au-delà des chiffres, qui rappellent son poids non négligeable dans l'Hexagone, l'ESS fait aussi l'objet d'un intérêt grandissant dans le débat public « notamment depuis la crise financière de 2008 », rappelle Hugues Sibille (interview page 3), président de l'Avise (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques).

Aujourd'hui, beaucoup d'observateurs le constatent : l'opinion publique est en attente d'un nouveau modèle économique qui ne soit pas fondé uniquement sur des principes de concurrence. L'ESS se présente alors comme une alternative, une autre façon de penser le développement économique, notamment au travers de la coopération entre tous les acteurs d'un territoire. Pour les collectivités locales notamment, l'ESS est devenue un champ structurant de l'action publique (page 10).

Mais l'ESS, qui n'en est plus au stade « expérimental », ne doit pas être considérée comme « le supplément d'âme des politiques publiques » met en garde Anne-Laure Federici du Réseau des territoires pour l'économie solidaire (interview page 10). Il s'agit au contraire de l'intégrer dans les politiques territoriales. Le territoire, justement. Fil rouge de tout ce dossier qui illustre cette dynamique de coopération, essence même de l'ESS. Les initiatives en ce sens se multiplient comme les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), promus lors des États généraux de l'ESS en juin 2011.

Bien que plébiscitée, l'ESS manque encore de reconnaissance et est traversée par des contradictions et des différences de points de vue. « S'il ne s'agit pas de défendre l'ESS pour elle-même, de façon corporatiste », il faut qu'elle cesse « d'être un nain politique », soutient Hugues Sibille (interview page 3). Et pour « gagner cette bataille des idées », certains soutiennent le projet d'une loi-cadre de l'ESS actuellement en cours. Une reconnaissance nécessaire pour Jean-Louis Cabrespines, président du Ceges (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale) et du CNCRES (Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire) pour « permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder aux commandes publiques » et sortir de « l'économie de la réparation et de l'assistance » (interview page 12). Le statut associatif, coopératif ou mutualiste des entreprises de l'économie sociale, s'il n'est pas vertueux par nature, s'efforce en tout cas d'opérer une transformation sociale par la transformation économique. Il répond de manière transversale et efficace à nombre de problèmes de notre temps et fait de la personne la finalité de son action (lire article page 10 et portrait page 17).

En définitive, les collectivités territoriales multiplient les initiatives en s'appuyant sur des structures associatives. C'est pourquoi il paraît fondamental de s'inscrire dans un mouvement qui ne fera que prendre de l'ampleur avec les nouvelles lois de décentralisation attendues prochainement. Quant aux PTCE, force est de constater qu'ils concernent un nombre grandissant d'associations qui auraient toutes les raisons de se regrouper et de se fédérer au sein d'un mouvement comme le nôtre.

Il nous appartient donc d'observer leur évolution et d'envisager une implication en leur sein, témoignant de notre volonté d'accompagner et de fédérer les initiatives collectives de citoyens.

• Alain Cordesse

DANS CE DOSSIER

- De nouvelles stratégies de développement
- « L'ESS n'est pas une simple vitrine »
- Une autre vision de l'économie
- Cergy-Pontoise : un brin d'avance
- Jean-Louis Cabrespines :
« Faire respecter les valeurs de l'ESS »

*Dossier coordonné par
Carole Salères et Mélanie Gallard*

De nouvelles stratégies de développement

L'économie sociale et solidaire (ESS) est devenue un nouveau champ structurant de l'action des collectivités territoriales. Une mutation qui tient au lien consubstantiel de l'ESS au territoire et à la décentralisation de l'action publique depuis les années 1980 : les départements sont devenus les chefs de file de l'action sociale, tandis que les régions jouent un rôle majeur de soutien au développement économique.

La mise en œuvre de politiques publiques territoriales en faveur de l'ESS s'inscrit dans le prolongement d'une dynamique nationale initiée au début des années 2000, avec en particulier la création d'un secrétariat d'État à l'ESS sous le gouvernement de Lionel Jospin, qui a légitimé ce champ d'intervention publique.

Le soutien des collectivités territoriales au secteur de l'ESS n'est pas récent, mais il se faisait auparavant de manière irrégulière et cloisonnée. De plus, il était surtout orienté dans une logique subsidiaire autour de l'innovation et de l'expérimentation sociale, ou dans une logique de réparation socio-économique (avec par exemple un soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique).

Ce sont donc surtout les dernières élections municipales, régionales et cantonales qui ont changé la donne avec l'arrivée de majorités socialistes et écologistes dans les collectivités territoriales. La dynamique politique a été fortement portée par les Verts, qui ont été nombreux à entrer dans les exécutifs municipaux et régionaux en 2001 et en 2004. Comme le montre le cahier élaboré conjointement en 2007 par le Crida¹ et le RTES² intitulé « Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales », la mise en place de politiques publiques locales en faveur de l'ESS depuis les années 2000 tient beaucoup à l'engagement, sur leurs territoires, d'élus militants décidés à soutenir les initiatives existantes ou en germe.

Ce mouvement politique s'est mis en place pendant que les réseaux d'acteurs se sont progressivement structurés en parallèle : création du RTES dans les années 2000, du CNCRES³ en 2004. Ils ont inscrit à l'agenda, des propositions et initiatives visant à renforcer la visibilité institutionnelle et le soutien public au secteur (ex. : « 50 propositions pour changer de cap » en 2009 et les États généraux de l'ESS organisés par le Labo de l'ESS en 2011).

DES STRATÉGIES MULTIPLES

L'intérêt des collectivités territoriales pour l'ESS est très lié à son ancrage local, ainsi qu'à son lien et à sa proximité au territoire et aux populations, susceptibles de constituer un levier pour les politiques publiques.

Les approches des politiques territo-

riales sont très diverses. Il peut s'agir de politiques d'appui à la structuration du secteur ou à sa visibilité, avec par exemple le soutien à l'organisation du Mois de l'ESS qui a lieu chaque année en novembre.

Les collectivités ont également initié des dispositifs spécifiques dédiés à l'ESS : ainsi, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a mis en place un plan régional de développement de l'ESS, tandis que celui d'Île-de-France a créé l'Atelier, un centre de ressources dont l'objet est de favoriser le développement et la promotion de l'ESS sur le territoire francilien.

D'autres collectivités promeuvent une approche qui s'attache à un soutien de l'ESS dans le cadre de dispositifs de droit commun, comme par exemple la participation de la Cress⁴ à l'élaboration du schéma régional de développement économique de la région PACA au même titre que les Chambres de commerce et d'industrie, ou encore la mise en œuvre systématique



© Jeff Pachoud/AFP

de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de la région Nord-Pas-de-Calais.

VERS UNE POLITIQUE TRANSVERSALE

Les initiatives des collectivités territoriales sont nombreuses et plurielles, mais l'enjeu actuel est de passer d'un soutien aux différents secteurs de l'ESS (insertion par l'activité économique, services à la personne, finance solidaire, commerce équitable, agriculture biologique, etc.) à une politique transversale intersectorielle, quels que soient la taille, le secteur d'activité ou encore le statut. Il s'agit aussi de combiner une approche

particulière, susceptible de créer un écosystème favorable au secteur de l'ESS avec des dispositifs de droit commun accessibles au secteur pour éviter de l'enfermer dans une « niche » ou dans une « subsidiarité » vis-à-vis des acteurs économiques lucratifs et publics.

• Carole Salères

1. Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie.
2. Réseau des territoires pour l'économie solidaire.
3. Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire.
4. Chambre régionale de l'ESS.

« L'ESS n'est pas une simple vitrine »

Anne-Laure Federici est déléguée générale du RTES, réseau de collectivités locales, dont l'objectif est de faire reconnaître la place de l'ESS dans les politiques publiques.

Les Idées en mouvement : Quelle est la réalité des politiques locales de soutien à l'ESS ?

Anne-Laure Federici : L'ESS a gagné en visibilité en l'espace de 10 ans puisqu'aujourd'hui la plupart des collectivités locales affichent des politiques de soutien. La dynamique ESS a véritablement pris de l'ampleur après 2001 au niveau des villes, avec la création d'une centaine d'élus référents en charge de la question. Et une deuxième vague au niveau des régions en 2004, a vu un certain nombre de conseils régionaux intégrer l'ESS dans leurs délégations. Phénomène qui s'est accentué avec les dernières élections régionales. Aujourd'hui, plus des trois quarts des régions affichent des politiques de soutien à l'ESS. La dynamique dans les départements est quant à elle plus récente.

Par ailleurs, un des enjeux actuels est

de faire en sorte que l'ESS ne soit pas simplement une vitrine, ou le supplément d'âme des politiques publiques, mais qu'elle soit au cœur de ces dernières et puisse être intégrée dans les politiques de transport, agricole, de tourisme...

Selon vous, faut-il privilégier une approche de soutien spécifique au secteur ou une approche d'intégration aux politiques de droit commun ?

L'idée n'est pas d'opposer ces deux approches. Les politiques de l'ESS ont d'abord été des politiques centrées sur l'aide à l'émergence de projets innovants. Ces projets ne rentrent pas forcément dans les cases des politiques de droit commun mais devraient pouvoir être financés sur ces mêmes politiques. Il faut que ces projets puissent être soutenus financièrement dans leurs phases expérimentales et être ensuite

financés sur des dispositifs de droit commun, qui doivent cependant être modifiés pour pouvoir les intégrer. Sur la question de la gestion des déchets par exemple, souvent, seules des politiques d'ESS peuvent financer des approches spécifiques intégrant le recyclage ou un projet de ressourcerie. Mais ensuite il faut que ce type de projets puisse être intégré à la politique de gestion des déchets d'une collectivité.

Les deux approches sont donc liées et ces initiatives innovantes ont comme fonction de réinterroger et faire évoluer les dispositifs de droit commun. Sans cela, on en restera toujours à considérer l'ESS comme un secteur expérimental.

• Propos recueillis par Mélanie Gallard

PÔLES TERRITORIAUX DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Une autre vision de l'économie

Dans un contexte de crise et de concurrence exacerbée, acteurs et réseaux de l'ESS multiplient les projets de coopération économique. Certains prennent la forme de PTCE (Pôles territoriaux de coopération économique), promus lors des États généraux de l'ESS en juin 2011.

À l'image des « grappes d'entreprises » dans le secteur privé, les acteurs de l'économie sociale et solidaire se regroupent de plus en plus en pôles territoriaux, avec le soutien des collectivités. L'objectif : proposer une alternative au modèle économique actuel fondé sur la concurrence, et faire face à la crise autrement : en innovant et en pensant le développement économique et social à l'échelle d'un territoire, dans une perspective solidaire et durable. En somme : (re)dynamiser le tissu économique local de manière pérenne tout en favorisant l'insertion professionnelle.

Les PTCE regroupent ainsi des initiatives d'acteurs de l'ESS, auxquelles se joignent des PME dites socialement responsables, mais aussi des collectivités locales, des centres de recherche, des organismes de formation... En s'associant, ces acteurs peuvent mutualiser leurs ressources et leurs compétences, relocaliser des activités dans un territoire, atteindre une taille critique pour répondre à la demande de biens et de services, et plus globalement contribuer à une meilleure visibilité institutionnelle de l'ESS. En outre, les activités du pôle sont essentiellement réalisées par et pour les acteurs et les populations d'un territoire.

UNE DYNAMIQUE AMBITIEUSE MAIS ENCORE FRAGILE

Récentes, les dynamiques PTCE demeurent encore assez fragiles et se heurtent à certains obstacles. « À commencer par la constitution même du PTCE et à la diversité (nature, taille...) de ses parties prenantes, comme l'explique Laurent Fraisse, socio-économiste, membre du Labo de l'ESS. D'autre part, la coopération ne se décrète pas. Il ne s'agit pas uniquement d'afficher des valeurs mais bien de les mettre en pratique ; ce qui nécessite du temps... » Par ailleurs, un autre frein subsiste, témoignant de la culture régaliennne propre à notre pays : il semble que les pouvoirs publics, qui soutiennent financièrement les PTCE, soient tentés de les contrôler.

POUR UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Animés par des logiques de développement local, il n'en reste pas moins que le développement des PTCE nécessite aujourd'hui un cadre national de reconnaissance et de soutien, soit comme volet addi-

tionnel à la politique des pôles de compétitivité, soit comme l'un des volets d'une politique nationale d'innovation sociale. C'est là tout l'enjeu de la dynamique globale impulsée depuis novembre 2011 par plusieurs partenaires, dont le Labo de l'ESS et le RTES (Réseau des territoires pour l'économie solidaire), qui ont constitué un panel de 20 PTCE témoins. Ces derniers se réuniront le 25 juin à Paris pour une journée nationale de lancement. Outre cette journée, les parties prenantes préparent un plaidoyer national pour une prise en compte des PTCE dans les politiques nationales d'innovation et d'aménagement du territoire.

Parmi les PTCE témoins, on compte la Smac 07 – Scène(s) de musiques actuelles de territoire en Ardèche – et Éoliennes en pays de Vilaine. Le premier regroupe trois associations – La Presqu'île, Cavajazz et L'Art Scène – animées par un projet culturel et artistique partagé et mutualisé, et sont soutenues par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales. Le second anime le réseau régional Taranis, qui fédère



© Denis Bourges/Tendance Floue

des porteurs de projets citoyens engagés dans le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Ces quelques exemples de PTCE montrent la diversité des activités conduites sur un territoire au nom d'un développement local et solidaire. Preuve que l'économie peut s'envisager autrement que par le seul prisme libéral.

• Mélanie Gallard

Cergy-Pontoise : un brin d'avance

Exemple du PTCE de Cergy-Pontoise, dont la dynamique est portée par la Ligue de l'enseignement du Val-d'Oise en partenariat avec l'agglomération. Ce pôle regroupe une quarantaine d'entreprises et quelques PME.

La dynamique PTCE de Cergy-Pontoise a véritablement débuté il y a six mois. Cependant, la logique de coopération économique était déjà à l'œuvre bien plus tôt au sein du département.

Le GEANS (Groupement d'employeurs associatifs nouveaux services) illustre à lui seul l'intérêt d'un regroupement. Fondé en 1998 par la Ligue de l'enseignement du Val-d'Oise et intervenant dans la branche éducative, il rassemble onze associations qui, grâce à cette structure, peuvent répondre à leurs besoins respectifs d'emploi, en se partageant un salarié qui occuperait par exemple deux temps partiels. Le GEANS de Cergy salarie ainsi une trentaine d'animateurs et mutualise un poste de DRH et de comptable pour l'ensemble des associa-

tions. Seules, ces dernières ne pourraient supporter les charges liées à l'emploi. Une solution qui permet aux associations de mutualiser leurs besoins en main-d'œuvre ou de bénéficier de compétences qu'elles ne pourraient pas se payer à plein-temps ; aux salariés d'obtenir un emploi stable, de bénéficier de formations ; et enfin aux territoires de retenir sur place des salariés qualifiés et polyvalents permettant le maintien de services d'intérêt général et d'utilité sociale.

FAIRE RAYONNER L'ESS DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

Au-delà de l'activité socio-économique qu'ils impulsent sur leur territoire, les acteurs du PTCE de Cergy-Pontoise souhaitent aussi contribuer à valoriser l'ESS sur

l'ensemble du département. Une Maison de l'ESS devrait ainsi voir le jour en fin d'année (septembre vraisemblablement), dont l'inauguration aurait lieu en novembre à l'occasion du Mois de l'ESS. Cette maison serait en quelque sorte une déclinaison départementale ou infradépartementale d'un centre de ressources de l'ESS déjà existant à l'échelle régionale : l'Atelier. À l'instar de celui-ci, la Maison constituera un pôle ressources pour les acteurs du Val-d'Oise, qui pourront notamment bénéficier d'un accompagnement. Une telle structure constituera aussi un lieu de mise en relation avec l'Atelier et la Chambre régionale de l'ESS (Cress).

• M.G.

« Faire respecter les valeurs de l'ESS »

Ancien secrétaire général de la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or, Jean-Louis Cabrespines est président du Ceges (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale) depuis janvier. Également président du CNCRES (Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire), il se montre aujourd'hui très impliqué dans l'élaboration d'une loi-cadre de l'ESS.



Les Idées en mouvement : Quel rôle jouent les Cress ?

Jean-Louis Cabrespines : Depuis qu'elles existent, les Cress (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire) remplissent un rôle politique de représentation et de promotion des acteurs de l'ESS sur les territoires.

À partir de 2005, les adhérents des Cress ont souhaité de la part des acteurs de l'ESS davantage d'unité dans le développement de leurs activités. Et les Cress ont été sollicitées par la suite pour mieux réfléchir à une organisation, à une mise en synergie qui permettrait à l'ensemble des acteurs de trouver, sur leur territoire, les services dont ils ont besoin. Le CNCRES et l'État ont donc décidé de mener une expérimentation permettant d'engager véritablement la réflexion sur la mise en place de « plateformes » ou d'« agences » pouvant répondre aux besoins locaux des acteurs. Elles auront pour nom « ÉcoSenS ». Le rôle que joueront alors les Cress sera celui d'un médiateur qui pourra mettre en relation les acteurs exprimant un besoin avec ceux pouvant y répondre.

En quoi consiste la loi-cadre sur l'ESS ?

L'ESS a aujourd'hui le vent en poupe. En témoignent les politiques et autres élus, qui maîtrisent désormais le sujet. Néanmoins, pour beaucoup, le concept même de l'ESS reste nébuleux, voire inconnu. Certains élus le résument aux seules actions d'éducation populaire, tandis que pour d'autres, ce secteur se limite à l'économie de la réparation et de l'assistance. En défi-

nitive, très peu ont intégré la vision globale de l'ESS comme économie porteuse de valeurs, de principes, et de modes de gouvernance. Pour la rendre visible, il est nécessaire de la formaliser par le biais d'une loi.

Seule la voie législative permettrait cette reconnaissance ?

Recourir à la loi répond à une demande de reconnaissance législative du secteur. Par ailleurs, la loi crée une protection juridique. C'est l'objet même du travail déjà entrepris au sein du CSESS (Conseil supérieur de l'ESS), impulsé par le rapport Vercamer¹ et par l'actualité d'autres pays comme l'Espagne, la Belgique ou encore le Québec qui ont déjà voté une loi. Nous avons donc commencé à ébaucher les éléments qui nous semblent importants, rassemblés dans une dizaine d'articles allant de la définition même de l'ESS à des indications précises concernant le mode de fonctionnement. Reste à stabiliser certains contenus comme la définition du périmètre du secteur, et à résoudre la question de la représentativité des employeurs, ainsi que les désaccords sur la répartition des bénéfices en fin d'exercice avec la question ou non de la lucrativité, et l'échelle des rémunérations.

Le fondement même de cette loi, au travers de ses deux premiers articles notamment, est de définir ce que sont les entreprises de l'ESS et le périmètre qu'elles recouvrent.

Quand sera-t-elle adoptée ?

La ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot-Narquin,

souhaitait qu'elle paraisse rapidement quand les acteurs de l'ESS, eux, voulaient une vraie concertation préalablement à sa sortie. On peut penser qu'elle sera votée d'ici un an. Cependant, plusieurs aspects n'ont pas encore été traités comme son eurocompatibilité, ou encore l'assurance qu'elle n'entre pas en contradiction avec d'autres lois déjà existantes s'inscrivant par exemple dans le Code de la mutualité ou la loi de 1947 sur les coopératives.

Comment cette loi favorisera-t-elle les acteurs ?

D'une part, elle doit permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder aux commandes publiques, de faire respecter les clauses sociales et environnementales : par exemple faire appel à des personnes inscrites dans des dispositifs d'insertion par l'emploi ou privilégier des circuits courts. D'autre part, elle doit assurer le maintien des possibilités existantes en matière de financement et de fiscalité, c'est-à-dire respecter le principe d'équité entre entreprises de capitaux et entreprises de personnes dans l'accès aux dispositifs de financement public (Oseo²) ou encore maintenir les règles fiscales en vigueur adaptées aux spécificités des entreprises de personnes. Et enfin, leur permettre d'accéder aux dispositifs de financement de droit commun.

Quel regard portez-vous globalement sur le secteur ?

On peut se réjouir qu'il commence vraiment à être reconnu. Par contre, l'infiltration de la logique de marché telle qu'elle se

produit actuellement avec la mise en concurrence quasi systématique des acteurs de l'ESS se révèle un point extrêmement négatif. En matière de tourisme social par exemple, ce qui se passe est inadmissible : les acteurs sont considérés comme de simples prestataires là où ils devraient être considérés comme des partenaires par les collectivités.

Par ailleurs, il faut permettre à l'ESS de poursuivre son développement en faisant respecter les valeurs qui sont les siennes. Je milite d'ailleurs assez fortement pour un regroupement des acteurs de l'ESS afin de faire valoir son projet politique et social, car l'ESS vise un autre modèle de société et propose une autre conception de l'économie.

Ce regroupement est-il possible compte tenu de la diversité de ses composantes ?

On y parviendra en faisant vivre les principes de base que les acteurs partagent. En outre, je pense sincèrement que si l'on veut redonner du sens à certaines entreprises du secteur, les citoyens membres de structures de l'ESS doivent avant tout devenir des acteurs et pas seulement des consommateurs.

• **Propos recueillis par Carole Salères et Mélanie Gallard**

1. « L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance de l'emploi », rapport de Francis Vercamer, avril 2010.

2. Outil public de financement de l'innovation et de l'investissement pour les PME.

► POUR ALLER PLUS LOIN

ATLAS COMMENTÉ DE L'ESS



Fruit d'un travail collectif initié entre chercheurs spécialistes du secteur (Jean-François Draperi, Danièle Demoustier, Nadine Richez-Battesti), acteurs (les CRESS) et partenaires institutionnels, l'*Atlas commenté de l'ESS* a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la mesure et de la connaissance de l'ESS en France et dans les régions, d'en préciser le poids, la diversité et les spécificités. Il fait apparaître que l'ESS est « un secteur dynamique, en pleine expansion, centrée sur un modèle à dominante associative ». Par ailleurs, l'ouvrage conforte le constat que l'ESS est une émanation du territoire et que sa logique de développement économique est spécifique par rapport à celle des entreprises capitalistes.

Éditions Dalloz, 2012, 15 €.

AGIR À GAUCHE, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Le sociologue Jean-Louis Laville propose ici une mise en perspective historique de l'ESS et examine les conditions nécessaires pour qu'elle impulse une dynamique démocratique dans le cadre d'une alliance renouvelée entre société civile et pouvoirs publics. Après avoir redonné le cadre historique de l'émergence de l'ESS, l'auteur s'attache à explorer les rapports entre ce secteur et la social-démocratie. La dernière partie esquisse plusieurs propositions pour développer une politique en faveur de l'ESS, parmi lesquelles le renforcement des structures existantes (création de fonds territoriaux de développement) ou encore le soutien aux nouveaux services de la vie quotidienne (soutien à la solvabilisation...).

Éditions Desclée de brouwer, 2011, 10 €.